

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**JEUDI  
LE 3 JUILLET 2014**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (CA) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le jeudi, troisième jour du mois de juillet deux mille quatorze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin.

Également présents : Mme Caroline Roberge, aménagiste, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1642-07-14    Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.-            Ajout du point 5.1 : Bâtiments et terrain utilisés par Compo-Haut-Richelieu inc.
- 2.-            Ajout du point 5.2 : Appel à la courtoisie des automobilistes envers les cyclistes.
- 3.-            Ajout du point 5.3 : Implantation de bornes électriques : précision concernant les coûts.
- 4.-            Ajout du point 5.4 : Intervention de la Sûreté du Québec relativement aux silencieux hors normes de motocyclettes.
- 5.-            Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

CAPV2014-07-03

**Adoption du procès-verbal**

1643-07-14 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 3 juin 2014 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

**1.0 URBANISME**

**1.1 Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1 Avis techniques**

**A) Municipalité de Venise-en-Québec - Règlement 406-2014**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 406-2014 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les règles de zonage en ce qui a trait aux bâtiments accessoires.

**B) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1247**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1247 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie certaines zones et ajoute entre autres des règles applicables à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pour la vente au détail.

**1.1.2 Modifications**

**A) Adoption du règlement de remplacement 503**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter le règlement 503 modifiant le schéma d'aménagement et de développement. Il s'agit d'un règlement de remplacement du règlement 487 particulièrement en ce qui a trait au régalage de déblais provenant du nettoyage de cours d'eau.

**B) Adoption du règlement de remplacement 504**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter le règlement 504 modifiant le schéma d'aménagement et de développement. Il s'agit d'un règlement de remplacement du règlement 487 particulièrement en ce qui a trait à la correction de la cartographie de la plaine inondable à Saint-Jean-sur-Richelieu pour les rues Bellerive et Kelly.

**C) Adoption du règlement de remplacement 505**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter le règlement 505 modifiant le schéma d'aménagement et de développement. Il s'agit d'un règlement de remplacement du règlement 485 particulièrement en ce qui a trait à l'agrandissement du périmètre urbain de Sainte-Anne-de-Sabrevois suite à une décision favorable de la CPTAQ.

**D) Adoption du règlement de remplacement 506**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter le règlement 506 modifiant le schéma d'aménagement et de développement. Il s'agit d'un règlement de remplacement du règlement 485 particulièrement en ce qui a trait à l'ajustement des limites du parc industriel de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**1.1.3 Révision**

**A) Règlement 507**

**A.1 Adoption du projet de règlement**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du projet de règlement 507 visant le thème « Affectation agricole » dans le cadre du processus de révision. En l'occurrence, suite aux recommandations émises par les membres du comité consultatif agricole, soit : 1) un rappel à l'effet que les gens qui souhaitent se construire en zone agricole doivent obtenir à cet effet une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). 2) Rendre tout nouveau bâtiment « transparent » et ce, par acte notarié. Après vérification et discussions, le processus par acte notarié ne semble pas la meilleure option pour des considérations administratives et légales. Il est plutôt suggéré d'intégrer cette notion, bien qu'elle soit déjà dans la Loi, aux dispositions du règlement de zonage de chaque municipalité lesquelles pourront exiger la signature d'une attestation à l'effet que le citoyen qui souhaite se construire est pleinement conscient des enjeux et environnements.

**A.2 Adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 507.

**A.3 Nomination des membres de la commission de consultation**

Les membres du Comité administratif recommandent que l'ensemble des membres du comité schéma d'aménagement fasse partie de la commission de consultation sur le projet de règlement 507, soit M. Michel Fecteau, préfet, M. Réal Ryan, préfet suppléant, Mmes Suzanne Boulais, Andrée Clouâtre et Renée Rouleau ainsi que MM. Luc Mercier et Mario Van Rossum. Une résolution à cet effet devrait être entérinée le 9 juillet 2014.

**A.4 Consultation publique**

Les membres du comité administratif recommandent que soit fixé au 3 septembre 2014 à 19h00 au siège social de la MRC du Haut-Richelieu, la tenue de la consultation publique requise dans le cadre du processus d'adoption du règlement 507.

**B) Thème « Affectation industrielle » - Processus de révision**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion visant à adopter un règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement concernant le thème « Affectation industrielle » et ce dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement. Le projet de règlement sera présenté pour adoption en septembre 2014.

**1.1.4 Plaine inondable**

**A) Cartographie**

CAPV2014-07-03

Les membres du comité administratif demandent que l'aménagiste de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Caroline Roberge, prépare un état de situation pour chaque municipalité démontrant un comparatif de l'ancienne cartographie de la plaine inondable par rapport à la nouvelle, suite aux analyses avec les relevés topographiques par laser aéroporté (« Light detection and ranging » (LIDAR). Ce comparatif sera déposé à chacun des membres du conseil dans le cadre d'une réunion de travail qui se tiendra probablement fin août ou début septembre 2014.

**B) Plan de gestion de la plaine inondable**

**B.1 Demande de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

Les membres du comité administratif prennent acte de la résolution de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix sollicitant la réalisation d'un plan de gestion de la plaine inondable. Les membres privilégient cette orientation, toutefois, elle devrait faire partie du règlement à être adopté pour intégrer la nouvelle cartographie.

**B.2 Octroi de contrat**

1644-07-14 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** l'engagement d'une personne contractuelle pour une période d'environ 3 mois afin de réaliser certains travaux relatifs à l'élaboration du plan de gestion de la plaine inondable;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin pour un maximum de 10 000\$

ADOPTÉE

**1.1.5 Divers**

**A) Zones de consolidation résidentielle**

Après analyse de deux cas de zone de consolidation résidentielle à Mont-Saint-Grégoire et Saint-Blaise-sur-Richelieu, les membres du comité administratif demandent de conserver le statu quo et ne rien modifier quant à cet aspect de l'affectation agricole à l'intérieur du règlement 507. Chaque dossier ponctuel devra suivre la procédure établie par la Loi.

**2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2.1 Pacte rural - Répartition**

Le directeur général soumet que d'ici le mois de septembre, les membres devront statuer sur le mode de répartition de l'enveloppe du Pacte rural. Une rencontre devrait intervenir avec l'agente de développement rural, Mme Jennifer Crawford, dès que les paramètres du MAMOT seront connus.

**3.0 FONCTIONNEMENT**

**3.1 Finances**

**3.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 9 juillet prochain.

CAPV2014-07-03

**3.1.2 Demande d'aide financière - « Rendez-vous des Arts 2014 »**

Les membres du comité administratif ne peuvent acquiescer à la demande d'aide financière d'Arto pour la tenue de l'événement « Rendez-vous des Arts 2014 » puisqu'elle n'a pas été présentée dans le cadre du processus établi via l'entente tripartite de développement culturel.

**3.1.3 Renouvellement de billets - Compo-Haut-Richelieu inc.**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à renouveler pour une période de 2 ans, les billets de 96 000\$, 201 600\$ et 120 000\$ consentis à Compo-Haut-Richelieu inc., lesquels viendront à échéance le 20 août 2014.

**3.1.4 Rapport financier 2013 et rapport du vérificateur**

Le directeur général soumet que le rapport financier 2013 sera déposé le 9 juillet prochain. À cet effet, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à en ratifier le dépôt. Les représentants de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) seront présents préalablement à la réunion des membres du conseil le 9 juillet prochain.

**3.1.5. Nomination des vérificateurs pour l'année 2014**

Les membres du Comité administratif recommandent de renouveler le mandat de Raymond Chabot Grant Thornton, afin d'instrumenter à titre de vérificateur des états financiers, livres et comptes de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et ce, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014, le tout conformément à l'article 966 du Code municipal.

**3.2 Divers**

**3.2.1 Séance de travail - Budget**

La séance de travail prévue le 16 juillet 2014 doit être reportée compte tenu de la période des vacances estivales de quelques membres du conseil. Une nouvelle date sera fixée préalablement à la séance régulière du 9 juillet 2014.

**4.0 COURS D'EAU**

**4.1 Demande d'aide financière - Guide sur la gestion des cours d'eau du Québec**

1645-07-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** le versement d'une somme de 500\$ à l'Association des coordonnateurs de cours d'eau dans le cadre de la réalisation d'un mandat confié par le MDDELCC (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques) visant la rédaction d'un guide sur la gestion des cours d'eau du Québec;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**4.2 Procédures d'appels d'offres - Nouveau bordereau**

M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau, soumet que certains entrepreneurs ne cotent pas les prix du marché pour certains items d'appel d'offres tel que le paillis, les membranes ou autres, ce qui a un impact sur l'analyse des soumissions et la détermination du plus bas soumissionnaire conforme. Pour pallier à cette problématique, le bordereau de soumission sera modifié de sorte que l'analyse du plus bas soumissionnaire conforme sera exclusivement faite en fonction du coût unitaire par conséquent, il ne sera pas tenu compte des quantités estimées au devis.

**4.3 Rivière du Sud-Ouest, branche 9 - Entente intermunicipale avec la MRC de Brome-Missisquoi**

M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau, soumet que la MRC de Brome-Missisquoi souhaite planter de petits arbustes dans le cours d'eau dans le cadre du nettoyage de la branche 9 de la rivière du Sud-Ouest. Les représentants de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville sont en désaccord quant à cette pratique. Les membres du comité administratif demandent que la MRC de Brome-Missisquoi respecte la volonté des autorités de la municipalité. En ce qui a trait aux travaux futurs, des discussions pourront intervenir relativement aux méthodologies à utiliser.

**4.4 Petite Rivière Bernier, branche 7B - Saint-Blaise-sur-Richelieu - Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires.

**4.5 Rivière du Sud, branche 10 - Saint-Alexandre - Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires.

**4.6 Avis de motion - Cours d'eau Racine-Harbec, branche 1 - Saint-Blaise-sur-Richelieu**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue d'abroger les dispositions relatives à la section en amont de la branche 1 du cours d'eau Racine-Harbec et sa branche 1 situées en la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

**5.0 VARIA**

**5.1 Bâtiments et terrain utilisés par Compo-Haut-Richelieu inc.**

Les membres du comité administratif mandatent Mme Christiane Marcoux pour faire visiter les bâtiments et le terrain utilisés par Compo-Haut-Richelieu inc. dans le secteur Iberville de Saint-Jean-sur-Richelieu, lesquels sont la propriété de la MRC du Haut-Richelieu. En l'occurrence, des promoteurs se sont montrés intéressés pour ce site.

**5.2 Implantation de bornes électriques**

Des précisions seront apportées relativement aux coûts d'implantation des bornes électriques au sein de chaque municipalité préalablement à la séance ordinaire du 9 juillet 2014. Il est mentionné qu'une municipalité qui obtient un meilleur coût de son électricien pour l'installation pourra y faire appel puisque les coûts soumis étaient estimatifs seulement.

**5.3 Appel à la courtoisie des automobilistes envers les cyclistes**

Les membres du comité administratif souhaitent que les membres du comité de sécurité publique demandent aux autorités de la Sûreté du Québec de participer à un partenariat visant un appel à la courtoisie des automobilistes envers les cyclistes tel que réalisé récemment sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi.

**5.4 Silencieux hors normes de motocyclettes**

Les membres du comité administratif demandent aux membres du comité de sécurité publique de sensibiliser les autorités de la Sûreté du Québec pour appliquer la Loi concernant les silencieux hors normes des motocyclettes.

**6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

1646-07-14 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 3<sup>e</sup> jour de juillet 2014.

ADOPTÉE

---

M. Michel Fecteau,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier